



Fiche de constitution d'un dossier de Réception à Titre Isolé de véhicule en application du Code de la Route

RTI03.8.2

Transformation d'un véhicule transport de personnes (TCP) en camionnette (CTTE) conformément à un type réceptionné

VÉHICULES CONCERNÉS

Tous les véhicules classés en TCP dont la transformation le rend conforme à un véhicule réceptionné en CTTE

NATURE DU DOSSIER TECHNIQUE À CONSTITUER

- Pièce 1 Demande de réception établie par le demandeur (cf. modèle annexe 1)
- Pièce 2 Titre de circulation du véhicule pour les véhicules usagés
- Pièce 3 Spécimen de la notice descriptive du véhicule TCP de base
Ou
spécimen du certificat de conformité du véhicule TCP de base
- Pièce 4 Carte violette ou attestation d'aménagement du véhicule dans son ancienne configuration
- Pièce 5 Attestation du constructeur du véhicule TCP de base
 - spécifiant son accord pour la transformation du type d'origine vers le type CTTE final
 - précisant les préconisations à suivre pour effectuer cette transformation avec la liste exhaustive des modifications à apporter au véhicule
 - joignant le spécimen de la notice descriptive ou la copie d'un certificat de conformité du type final obtenu après transformation
- Pièce 6 Attestation de la personne ayant effectué les travaux précisant la liste des travaux apportés et précisant qu'ils ont été effectués suivant les préconisations du constructeur du véhicule de base et suivant les règles de l'art (cf. modèle annexe 2)
- Pièce 7 Bulletin de pesée du véhicule à vide en ordre de marche, véhicule total et essieu par essieu, sans conducteur ni passagers, réservoirs pleins, accompagné d'un calcul de répartition des charges ou certificat de carrossage
- Pièce 8 Procès verbal de contrôle technique du véhicule accepté et valide, établi par un centre agréé par la préfecture (si l'âge du véhicule le soumet à cette obligation) dans la configuration du véhicule transformé.

PREVOIR LORS DE LA PRESENTATION DU VÉHICULE

- Le coût de la réception est de 86,90 euros à régler le jour de la présentation du véhicule, **uniquement** par chèque à l'ordre du RÉGISSEUR DE RECETTES DE LA DRIEE/DREAL/DEAL
- Plaque de tare à apposer sur le véhicule (cf. modèle annexe 3)
- Plaque de transformation à apposer sur le véhicule (cf. modèle annexe 4)

RECOMMANDATIONS

➤ *L'instruction du dossier repose sur la fourniture de photocopies parfaitement lisibles. Toutefois, les originaux des pièces du dossier doivent être présentés au moins au moment de la présentation du véhicule.*

➤ *Le rendez-vous pour l'examen du véhicule ne sera fixé par la DRIEE/DREAL/DEAL qu'après présentation d'un dossier complet et dûment renseigné selon les indications ci-dessus.*

➤ *Après examen du dossier et/ou contrôle du véhicule, la DRIEE/DREAL/DEAL pourra, si nécessaire, demander des pièces complémentaires*

IMMATRICULATION DU VEHICULE

La liste complète des documents à fournir pour l'immatriculation du véhicule peut être obtenue sur le site internet : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N367>

ANNEXE 2

**ATTESTATION DE TRANSFORMATION D'UN TCP EN CTTE
ETABLIE PAR L'AMENAGEUR**

Je soussigné (nom, prénom et adresse complète)

.....
.....

Atteste avoir transformé le véhicule:

Marque :

Genre:

Type:

Numéro de série:

Avec les modifications suivantes:

- Le véhicule ne comporte plus qu'une rangée de sièges. À cette fin, les sièges ont été supprimés et les ceintures de sécurité à l'arrière ont été rendues inaccessibles.
- Le conducteur et ses passagers sont protégés des risques dus aux marchandises placées dans la partie arrière par les équipements ci-après :
.....
.....
.....
- Le véhicule présente sur toute la surface réservée aux marchandises un plancher rigide, solidement fixé, (des parties mobiles sont admises pour permettre l'accès aux équipements du véhicule (jauge à carburant, roue de secours...).
- Autres modifications apportées :
.....
.....
.....

Par ailleurs, le véhicule dispose d'un rétroviseur extérieur coté droit et d'une plaque de tare (poids, dimensions) pour le transport de marchandises.

Le véhicule ainsi transformé a été remis en conformité au type réceptionné français

sous le N° le

Fait à, le

Signature et cachet
nom et qualité

ANNEXE 3

MODELE DE PLAQUE DE TARE

Cette plaque (qui peut être un autocollant), doit être placée sur la carrosserie extérieure, en évidence pour un observateur situé à droite du véhicule.

P.V. :	__, __ t
P.T.A.C. :	__, __ t
P.T.R.A. :	__, __ t
l x L :	__, __ x __, __
S :	__, __, __

Poids à vide exprimé en tonnes à la dizaine de kilogrammes près
Poids total autorisé en charge exprimé en tonnes à la dizaine de kg près
Poids total roulant autorisé exprimé en tonnes à la dizaine de kg près
largeur x Longueur (exprimées en mètres au décimètre près)
produit l x L exprimé en mètres carrés à 0,1 mètre carré près

ANNEXE 4

MODELE DE PLAQUE DE TRANSFORMATION

Une plaque dont le modèle est donné ci-après, doit être posée à demeure à proximité de la plaque du constructeur ou sur un élément indémontable du véhicule.

Transformateur :
(<i>désignation de l'entreprise qui a effectué l'installation</i>)
N° d'identification :
Motif RTI : transformation TCP en CTTE
PTAC (kg) :
PTRA (kg) :
Maxi essieu 1 (kg) :
Maxi essieu 2 (kg) :

Le N° d'identification est celui figurant sur la carte grise du véhicule (ou le certificat de conformité).

La hauteur des caractères doit être au minimum de 4 (quatre) millimètres.